



LAPALUD

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2024-131
du 24/05/2024**

**portant des mesures temporaires
de circulation et de stationnement
pour des travaux de renforcement d'un poteau télécom
entre le 03 juin 2024 au 21 juin 2024 Chemin des
Muraillettes**

Le Maire de LAPALUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe ;

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée par la SARL BLASCO à Carpentras le 15 mai 2024, pour l'occupation du domaine public entre le 03 juin au 21 juin 2024, dans le cadre de travaux de renforcement d'un poteau télécom Chemin des Muraillettes à Lapalud,

Considérant que pour permettre la réalisation de ses travaux, il est nécessaire de prendre toutes mesures de prévention pour assurer la sécurité des usagers et riverains lors de cette prestation,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés entre le **03 juin au 21 juin 2024 de 07 h00 à 18 h 00** Chemin des Muraillettes, intersection de la Rue des Ecoles.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires à la sécurité des travaux seront apposés par la SARL BLASCO qui sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire de LAPALUD, la Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Hervé FLAUGERE



Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La taille ou/et le nombre de chantiers dans un même secteur géographique peut varier et nous sommes soumis à des modifications de planification (client/intempéries). Nous demandons donc une durée de réglementation (15 jours), supérieure à celle des travaux pour anticiper ces aléas de planning sans e

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : CARPENTRAS

Le :15/05/2024

Nom : BLASCO Prénom : Benjamin Qualité :



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">4.692184 44.303222 4.692098 44.303213 4.692109 44.303357 4.692192 44.303376 4.692184 44.303222</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

